



PRÉFET DE LOIR-ET-CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 19 février 2024, une enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la société S.A.S MINIER en vue d'exploiter et d'étendre une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires située aux lieux-dits « La Varenne », « Terres du Buisson » et « Pièce de la Garenne », sur la commune de SAINT-JEAN-FROIDMENTEL, sera ouverte en mairie de cette commune, du **vendredi 15 mars 2024 à 9 heures au lundi 15 avril 2024 inclus à 17 heures**.

Le dossier, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera :

– déposé à la mairie de SAINT-JEAN-FROIDMENTEL, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ;

– disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace " Publications " – " Enquêtes publiques ".

Monsieur Joël HUC, responsable plateforme logistique ERDF en retraite, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de SAINT-JEAN-FROIDMENTEL :

- le **vendredi 15 mars 2024 de 9h00 à 12h00**,
- le **samedi 6 avril 2024 de 9h00 à 12h00**,
- le **lundi 15 avril 2024 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête)**.

Des observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de SAINT-JEAN-FROIDMENTEL, et par voie électronique à la Préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr) en précisant en objet « Enquête publique exploitation de SAS MINIER - SAINT-JEAN-FROIDMENTEL ».

Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire-enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace "Publications" – "Enquêtes publiques".

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de M. Bertrand MINIER (tél : 02 54 73 40 88).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, à la mairie de SAINT-JEAN-FROIDMENTEL, à la Préfecture de Loir-et-Cher - Bureau de l'environnement - Place de la République à Blois, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr espace "Publications" - "Enquêtes publiques".

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.